



## 23e PRIX DU PRODUCTEUR FRANÇAIS DE TÉLÉVISION

Un nouveau lieu, de nouvelles règles de  
présélection et un jury final présidé par Bruno Solo

La **23ème édition du Prix du producteur français de télévision** se déroulera le **13 mars 2017 au Trianon et à L'Elysée Montmartre** à Paris. **Trois prix** seront remis pour récompenser le professionnalisme d'une société de production dans chacune des catégories **Animation, Documentaire et Fiction**.

1000 professionnels sont attendus au Trianon à partir de 19h30 pour découvrir les teasers des sociétés nominées, avant de connaître les noms des lauréats de cette 23ème édition. La soirée de remise des prix sera suivie d'un cocktail dînatoire à L'Elysée Montmartre.

Lors de cette même soirée seront également remis les **Prix export de TV France International**.

Créé en 1994 par la Commission Télévision de la **PROCIREP** (société de gestion de droits et d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle), le **Prix du producteur français de télévision** entend valoriser le métier de producteur indépendant et ainsi contribuer à mieux faire connaître ce maillon essentiel de la création télévisuelle.

### • les trois prix

**Trois prix honorifiques**, décernés par un **jury professionnel** récompenseront un producteur ou une société de production au titre de son activité sur l'année écoulée, parmi les **15 sociétés nommées** :

- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Animation**
- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Documentaire**
- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Fiction**

### • les règles de présélection des 15 sociétés nommées

**Pour la première fois cette année**, la PROCIREP met en place un collège de votants, appelé à **voter en ligne à partir du lundi 30 janvier et jusqu'au mercredi 15 février 2017**.

**Les sociétés éligibles** pour le **Prix du producteur français de télévision** sont les sociétés de production françaises ayant bénéficié d'une aide de la Commission Télévision au titre de l'Animation, du Documentaire (production et développement) et de la Fiction au cours de l'année 2016, ainsi que celles soutenues au titre du développement en Animation et en Fiction au cours de l'année 2015. Les lauréats des trois années précédentes ne sont pas éligibles.

**Le collège de votants (« Académie PROCIREP »)** est constitué d'une part, des sociétés de production françaises ayant bénéficié d'une aide de la Commission Télévision au cours des trois dernières années, et d'autre part, des sociétés de production françaises ayant bénéficié de droits Copie Privée France reversés par la PROCIREP au titre d'une oeuvre d'Animation, de Documentaire-reportage ou de Fiction au cours de cette même période de trois ans.

Les sociétés membres de l'Académie PROCIREP, recevront à partir du 30 janvier 2017 un message électronique leur proposant de voter en ligne sur le site **vote.procirop.fr**, qui donnera accès à la liste des sociétés éligibles dans chaque catégorie. Cette liste ainsi que les CV des sociétés éligibles seront par ailleurs publiés sur le site de la PROCIREP ([www.procirop.fr](http://www.procirop.fr)).

Chaque votant sera informé du Collège (Animation, Documentaire ou Fiction) dont il relève, et disposera de trois voix qu'il devra affecter à trois sociétés éligibles différentes relevant de la catégorie de son Collège d'appartenance.

Les 4 sociétés relevant du collège Animation, les 6 sociétés relevant du collège Documentaire et les 5 sociétés relevant du collège Fiction, ayant recueilli le plus de voix, ainsi que les éventuels ex-aequo, constitueront la liste des sociétés nommées pour le **Prix du producteur français de télévision 2017**.

### • le jury final présidé par Bruno Solo

Un **jury final** présidé cette année par le comédien **Bruno Solo** et composé de 15 représentants du secteur de la création audiovisuelle dans toute sa diversité (les 3 producteurs lauréats de l'édition 2015, ainsi que 3 auteurs, 3 diffuseurs et 3 responsables de sélection de festivals intervenant dans chacun des différents genres, 1 comédien), **Caroline Roussel**, Présidente de la Commission Télévision de la PROCIREP ainsi que **Luc Martin-Gousset**, Président sortant), se réunira le **13 mars 2017** pour départager les sociétés en lice et attribuer les trois prix, qui seront décernés le soir même lors de la cérémonie au Trianon.

Les critères de présélection et d'appréciation du jury final porteront sur la politique de développement de la société et la ligne éditoriale des producteurs concernés, avec une attention particulière sur un à trois « programmes phares » qu'il est demandé aux candidats de mettre en avant.

Le précédent **Prix du producteur français de télévision** a été décerné en décembre 2015 à **NORMAAL** dans la catégorie **Animation**, **ILLÉGITIME DÉFENSE** dans la catégorie **Documentaire** et **CINÉTÉVÉ** dans la catégorie **Fiction**.

Informations pratiques sur [www.procirop.fr](http://www.procirop.fr)

Retrouvez le Prix du producteur français de télévision sur [www.facebook.com/prix.du.producteur](https://www.facebook.com/prix.du.producteur)  
 contact presse : **blue hélium / Christophe Kerambrun** 06 26 54 28 97 - [christophe@bluehelium.com](mailto:christophe@bluehelium.com)